

# Info CGSLB

## CP 317 - Gardiennage : Heures contractuelles pour l'année 2023 !

Veillez trouver ci-joint le tableau des heures contractuelles pour l'année 2023. Attention! La CCT ne donne qu'un aperçu du nombre d'heures contractuelles pour les travailleurs à temps plein.

### Bon à savoir pour les rappels hors planning !

Il faut entendre par **système de rappel hors planning** : la possibilité pour l'employeur de faire appel à un travailleur pour l'exécution de prestations en dehors du planning initial. L'employeur peut établir un planning initial qui peut aller jusqu'à 175 heures. Le **planning initial** est le planning que l'employeur remet entre le 22e et le 25e jour du mois précédent pour les contrats commerciaux fixes. Dans ce cas, il y a quelques **éléments importants à retenir** :

#### o Rappel dans les 48 heures :

Le rappel hors planning pour exécuter des prestations dans les 48 heures se fait sur une **base volontaire**. Le travailleur peut refuser ce rappel, même si son planning n'est pas encore complet à ce moment-là.

#### o Rappel au-delà des 48 heures :

Quatre scénarios de rappel sont possibles :

- 1/ planning incomplet avec des heures négatives : pour ce travailleur l'employeur peut planifier jusqu'à 175 h ;
- 2/ planning incomplet sans heures négatives : pour ce travailleur l'employeur peut imposer un planning à concurrence du nombre d'heures contractuelles ;
- 3/ planning complet avec heures négatives : pour ce travailleur l'employeur peut planifier jusqu'à 175 heures ;
- 4/ planning complet sans heures négatives : volontariat.

Il faut entendre par **heures négatives** les éventuels soldes négatifs des mois précédents.

Le travailleur qui dispose d'un **planning complet** sur la base de ses heures contractuelles peut refuser des prestations supplémentaires. Le travailleur qui dispose d'un **planning incomplet** sur la base de ses heures contractuelles est tenu de répondre au rappel.

### Droit à l'indemnisation !

Pour les services supplémentaires, vous avez droit à une compensation de **0,5595 € par heure travaillée**. Et, vos frais de déplacement sont remboursés à **0,4259 €/km** depuis le 01/01/2023.



# Info CGSLB

## Heures contractuelles pour l'année 2023 :

Mois	5 jours/semaine		6 jours/semaine	
	Jours	Heures	Jours	Heures
Janvier	21	155h24	25	154h15
Février	20	148h00	24	148h05
Mars	23	170h12	27	166h36
Avril	19	140h36	24	148h05
Mai	20	148h00	24	148h05
Juin	22	162h48	26	160h25
Juillet	20	148h00	25	154h15
Aout	22	162h48	26	160h25
Septembre	21	155h24	26	160h25
Octobre	22	162h48	26	160h25
Novembre	20	148h00	24	148h05
Decembre	20	148h00	25	154h15
	<b>En cas de jour de fête communautaire :</b>  Communauté flamande en juillet: 19 jours, 140h36  Communauté française en septembre: 21 jours, 155h24  Communauté germanophone en novembre: 19 jours, 140h36		<b>En cas de jour de fête communautaire :</b>  Communauté flamande en juillet: 24 jours, 148h05  Communauté française en septembre: 25 jours, 154h15  Communauté germanophone en novembre: 23 jours, 141h55	

## Coordonnées (en majuscules s.v.p.)

nom		prénom	
rue		code postal	commune
n° registre nat. (dos de la carte d’identité)		sexe <input type="radio"/> homme <input type="radio"/> femme	
		date de naissance	
nationalité		langue <input type="radio"/> français <input type="radio"/> néerlandais	
état civil		nom partenaire	
compte en banque IBAN		BIC	
tél.		gsm	
e-mail privé		e-mail travail	

## Affiliation syndicale

je souhaite m’affilier dans la zone où  j’habite  je travaille

à inscrire à partir du	venant de la <input type="radio"/> CSC <input type="radio"/> FGTB <input type="radio"/> CGSLB <input type="radio"/> nouvel affilié
y affilié depuis le	jusqu’au (joindre l’attestation s.v.p.)

## Renseignements Professionnels

nom employeur

adresse	
en service à partir du	
commission paritaire	secteur entreprise
<input type="radio"/> ouvrier <input type="radio"/> employé <input type="radio"/> cadre	numéro d’entreprise
temps plein <input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non si non, je travaille .....h./semaine	temps plein .....h./semaine
<input type="radio"/> chômage complet <input type="radio"/> étudiant <input type="radio"/> autre	signature affilié(e)
zone	
secrétariat	

La CGSLB conserve et traite vos données par voie informatique dans le cadre de la prestation de services aux affiliés. Conformément aux dispositions de la loi sur la protection de la vie privée, vous êtes en droit de les consulter et de les rectifier.

## Mandat de prélèvement SEPA domiciliation européenne perception récurrente (Business to Customer)

En signant ce formulaire vous autorisez la CGSLB à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la CGSLB. Vous bénéficiez du droit d’être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte. Votre banque peut vous informer sur vos droits liés à votre mandat.

### DONNÉES TITULAIRE DU COMPTE (à compléter par le débiteur)

nom .....

adresse .....

numéro de compte

IBAN

BIC

nom affilié (si autre que débiteur) .....

fait à ..... signature

le .....

### DONNÉES CRÉANCIER

nom : CGSLB  
 identifiant créancier : BE66 007 0850330011  
 adresse : Koning Albertlaan 95, 9000 Gent, Belgique

### RÉSERVÉ À LA CGSLB

motif domiciliation : cotisation pour numéro d’affiliation

numéro de mandat

Veuillez remettre ce formulaire à votre secrétariat CGSLB. En cas d’arrêt de la domiciliation, le créancier (la CGSLB) doit en être averti.